



Pacs, démission et assedic : help

Par **Alex**, le **17/10/2008** à **20:41**

Bonjour,

Voici ma situation.

Je suis actuellement étudiant. Je vis avec mon copain depuis 1 ans sans que cela ne soit officiel (pas de bail commun, ni de facture, etc.).

J'ai une proposition d'embauche en Corse en CDI pour un 1er emploi.
Mon ami est en déjà CDI sur le continent, dans le secteur privé (magasin textile).

Le but est qu'il vienne me rejoindre en Corse, sans pour autant perdre ses droits aux indemnités chômage.

Si nous nous pacsons, aura-t-il le droit de démissionner pour me rejoindre tout en bénéficiant de l'allocation chômage ?

Si oui, le délais entre le PACS et la démission doit-il être de 2 mois ?

Merci d'avance pour votre aide